

PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil d'agglomération
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Denis Pelletier
Président d'assemblée

M^e Domenico Zambito
Greffier adjoint

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal

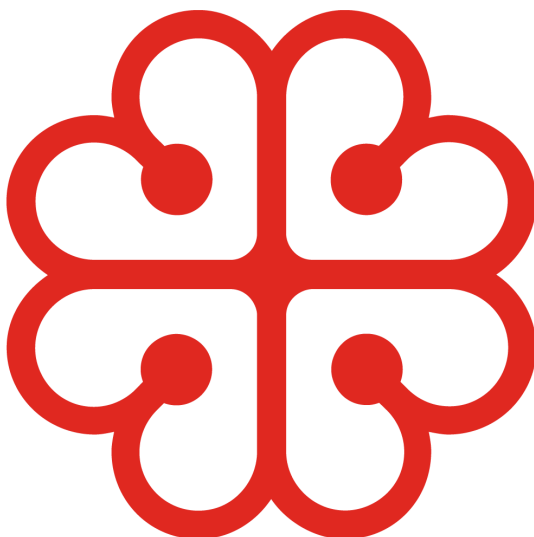


Table des matières

Séance du 24 septembre 2026, 16 h

- Présences.....3
- 01 – Période de questions du public.....3
- 02 – Période de questions des membres du conseil6
- 03 – Ordre du jour et procès-verbal6
- 04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif7
- 06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil7
- 20 – Affaires contractuelles.....8
- 30 – Administration et finances.....39
- 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement.....42
- 42 – Adoption de règlements42
- 50 – Ressources humaines45
- Fin de l'assemblée46



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 septembre 2026
16 h**

**Séance tenue le jeudi 24 septembre 2026 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Dimitrios (Jim) Beis, John Belvedere, David Bisson, représentant de la Ville de Kirkland, en remplacement de Michel Gibson, Christine Black, Alex Bottausci, Michel Boudreault, Caroline Braun, Jonathan Cha, Alan DeSousa, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Jeremy Levi, Peter Malouf, Peter McQueen, Andréanne Moreau, Tanya Narang, représentante du Village de Senneville, en remplacement de Julie Brisebois, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Aref Salem, Michael Stern, Martin St-Jean, Anne St-Laurent, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, David Tordjman et Morris Vesely

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

Le président d'assemblée, Denis Pelletier, souhaite la bienvenue à tous et dépose un nouveau plan de banquette.

D'entrée de jeu, le président d'assemblée célèbre le rayonnement international de Montréal à l'occasion des Championnats du Monde Route UCI 2026 et convie toutes et tous à voir à l'œuvre l'élite du cyclisme mondial dans le cadre de cette compétition d'envergure qui se conclura le dimanche 27 septembre.

Par la suite, il rappelle que la démocratie repose non seulement sur des droits fondamentaux, mais aussi sur l'engagement de la population, et présente le droit de vote comme un privilège et une responsabilité collective. À l'approche du jour du scrutin du 5 octobre 2026, il invite toute la population à participer à cet exercice démocratique essentiel. Également, le président d'assemblée annonce que le lancement de la 58^e campagne de Centraide du Grand Montréal sera officiellement lancé le 28 septembre prochain et lance un appel à tous ceux et celles qui le peuvent à contribuer généreusement.

Enfin, il rend hommage à Serge Losique, décédé le 8 septembre à l'âge de 94 ans, en rappelant sa contribution au milieu cinématographique et culturel, puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence en sa mémoire.

Le président d'assemblée, Denis Pelletier, remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

01 - Période de questions du public

À 16 h 06, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Est-ce que le droit de manifester sera limité à la suite de l'adoption de la Résolution pour la paix civile, la sécurité publique et la cohésion sociale par le conseil d'agglomération? / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Aida Benaguida	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
2	Demande des précisions sur la Résolution pour la paix civile, la sécurité publique et la cohésion sociale, adoptée par le conseil d'agglomération lors de la séance du 27 août 2026 / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Ek Pietrangelo	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	
3	Est-ce que les membres du conseil ont pris connaissance du bilan environnemental 2025 sur la qualité de l'air produit par le Service de l'environnement de la Ville de Montréal et avez-vous visité les laboratoires de ce Service? / Est-ce que la fermeture du poste d'échantillonnage 66 de mesure de la qualité de l'air cause des enjeux à la Cité de Dorval?
<u>Question de :</u> Bruce Walker	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger Marc Doret	

À 16 h 24, le président d'assemblée fait la lecture de neuf questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Participants in the UCI Road World cycling championship are presently competing in Montreal. Despite concerns regarding mobility and accessibility of transit, the mayor has been promoting this event. Concurrently, several anti-Israel groups are promoting their plans to demonstrate this Sunday against the 2 Israelis participants.
<u>Question de :</u> Toby Moneit	
<u>Réponse de :</u> Christine Black	Given that last month's Agglomeration Council resolution on civil peace recognized that intimidation, harassment, collective punishment and targeting on the basis of religion, ethnicity and national origin are fundamentally incompatible with the principles of equality, public security and social cohesion; and that City Council's motion from a few days earlier reaffirmed that "les communautés juives de Montréal et d'ailleurs ainsi que les personnes d'origine israélienne ne sauraient être tenues responsables des actions de l'État d'Israël", will the mayor denounce the planned protest against the Israeli cycling competition participants?
2	Quels sont les critères écrits, s'il en existe, qui guident la Ville de Montréal quant à l'invitation de représentant.e.s d'autres États à l'hôtel de ville, et comment ces critères ont-ils été appliqués à la Russie en 2022?
<u>Question de :</u> Sepideh Anvar	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
3	What will be done about the brutal beating the SPVM delivered last Wednesday to a reporter that has since been hospitalized? Will they be identified? Will they be fired? Will you even acknowledge the issue? Or do you think it was justified?
<u>Question de :</u> Domenick Bartuccio	
<u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	

<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Patricia Millot</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Alan DeSousa</p>	<p>« Attendu que Montréal joue un rôle actif dans la promotion de la paix, de la démocratie et du vivre ensemble au niveau international » Il s'agit d'un extrait d'une motion adoptée à l'unanimité le 21 mars 2022 par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui condamnait l'invasion de l'Ukraine par la Russie et réaffirmait le droit du peuple ukrainien à vivre en paix et en sécurité. La Ville a également coupé les liens institutionnels et les relations diplomatiques avec la Russie et ses représentant-es. M. Alan DeSousa, le 14 mars 2022, Montreal Gazette rapportait que vous avez déclaré ceci : « Par principe, mais aussi par souci de moralité, aucun fournisseur de biens et de services de notre ville ne devrait faire des affaires en Russie. » « Ou avoir des contrats avec la Russie. » « De telles activités nuisent à la réputation de cette entreprise et à celle de la ville. » Qu'est-ce qui a motivé votre position forte pour couper les liens de Mtl avec la Russie et de telles entreprises?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Lydia Baribeau</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Dans le contexte d'une résolution visant la paix civile, la sécurité publique et la cohésion sociale, comment peut-on justifier que des manifestations dénonçant les actions de l'État d'Israël et le génocide à Gaza puissent être associées à de l'antisémitisme, alors qu'il est possible de critiquer les politiques et les actions d'un État sans viser une religion ou une communauté?</p> <p>La condamnation des violences et des génocides devrait pouvoir s'exprimer indépendamment de l'identité religieuse ou ethnique des populations concernées. Comment cette distinction entre critique politique et haine envers une communauté sera-t-elle concrètement protégée dans l'application de cette résolution?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Jolène Labbé</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>Quelle unité administrative est responsable de la mise en œuvre de la résolution adoptée le 24 août 2026 en solidarité avec le peuple palestinien, quel plan de mise en œuvre a été adopté, et le conseil recevra-t-il un rapport de suivi? Si oui, à quelle date?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Ion Leahu</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Chantal Gagnon</p>	<p>Dans Tétéreaultville/Mercier-Est, deux projets d'hébergement pour personnes vulnérables sont avancés en vertu de l'article 89 : le projet de la Société John Howard à l'angle de Notre-Dame Est et Liébert (18 unités), et un projet au 8465, rue Sherbrooke Est, à l'angle de Saint-Donat (5 étages, 21 unités pour 62 personnes).</p> <p>La Ville a-t-elle évalué les impacts cumulatifs de ces deux projets sur les écoles, CPE, parcs, circulation, services publics, sécurité et qualité de vie? Comment assure-t-elle une répartition équitable de ces ressources entre les quartiers de Montréal?</p> <p>Pourquoi les travaux du projet John Howard ont-ils commencé avant une véritable présentation publique? Quel mécanisme garantit une information complète et une participation citoyenne réelle avant les décisions?</p> <p>Plus de 1 000 résidents ont signé une pétition. Les citoyens de Mercier-Est méritent d'être informés avant que les décisions soient prises, et non après.</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mariam El-Amine</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Le 24 août, des citoyen-nés ont dû retirer leur keffieh pour entrer à l'hôtel de ville, selon les consignes des agents de sécurité, qui relèvent de votre administration. Le 25 août, la présidente du conseil a expliqué que « ce sont les signes haineux qui sont interdits à l'hôtel de ville ». Cette Ville a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale et reconnu le caractère systémique du racisme. Cautionnez-vous l'interdiction du keffieh à l'hôtel de ville, allez-vous la lever, et votre administration va-t-elle saisir le bureau des commissaires pour examiner la conformité de cette consigne avec la Charte des droits et libertés de la personne ?</p>

9

Question de :

Caroline Malcolm

Réponse de :

Aref Salem

Désolée, mais je ne comprends toujours pas la gestion de la STM. Combien de temps faut-il à la STM pour rendre publics les rapports mensuels de fréquentation ?

Pourquoi m'a-t-on informé que les données de fréquentation de la ligne 211X seraient disponibles à l'automne, alors que la nouvelle date annoncée récemment est la fin de l'année ? Pourquoi la STM mettrait-elle en place une ligne de bus sans arrêts dans un sens en raison d'une piste cyclable sur l'avenue Elm ? La STM est au courant de l'existence de cette piste cyclable peu fréquentée depuis 2022, et pourtant, la solution n'interviendra qu'en 2027. La STM est-elle même en mesure de préciser s'il s'agit du début ou de la fin de l'année 2027 ? L'Elm Plaza ne compte que deux commerces aujourd'hui destinés aux animaux ; il est donc très peu probable que les gens prennent le bus pour emmener leurs chiens et leurs chats chez le vétérinaire. Encore une fois, le parc d'autobus 211x pourrait-il être mieux utilisé dans l'est de Montréal !

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 16 h 42. Il remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 42, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 43, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0509

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG26 0510

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 août 2026, à 16 h

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 août 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 43, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 août 2026.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 août 2026.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2026.

05 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 43, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

06 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 16 h 43, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG26 0511

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 – Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 44, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 44, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 44,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0512

Conclure une entente-cadre avec Aqua Data inc., pour la fourniture de compteurs d'eau de 50 à 300 millimètres sans pièces mécaniques pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente 341 721,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21479 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1293;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Aqua Data inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau de 50 à 300 millimètres sans pièces mécaniques pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 341 721,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21479;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1264185005

CG26 0513

Exercer l'option de la prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Wolseley Canada inc. (CG24 0709)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1291;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes destinés aux différents arrondissements et unités d'affaires de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Wolseley Canada inc. (CG24 0709).

Adopté à l'unanimité.

20.02 1265588002

CG26 0514

Conclure une entente-cadre avec Granulat Provincial, pour la fourniture et la livraison sur demande des abrasifs, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 3 128 191,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21467 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1292;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Granulat Provincial, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des abrasifs, pour une somme maximale de 2 720 166,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21467;
- 2- d'autoriser une dépense de 408 025,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Granulat Provincial;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des villes liées participantes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1267360004

CG26 0515

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc., pour les travaux de décontamination et de déconstruction de trois édifices situés aux 1092 à 1106, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 920 461,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15990 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1294;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Excavation René St-Pierre inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de décontamination et de déconstruction de trois édifices situés aux 1092 à 1106, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 708 047,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15990;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 609,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 804,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation René St-Pierre inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1269544001

CG26 0516

Abroger la résolution CG26 0345 visant à approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., pour la tenue de l'exposition intitulée « L'Odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1299;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'abroger la résolution CG26 0345 visant à approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville et Studio Supply and Demand inc., pour la tenue de l'exposition intitulée « L'Odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1269442006

À 16 h 46,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0517

Approuver le projet de la deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et Gallion Équité S.E.C., souhaitent repousser de trois mois la date de début du bail, soit à partir du 1^{er} novembre 2026, pour les espaces situés au 8^e et 9^e étage ainsi que de prolonger le bail de trois mois, soit jusqu'au 31 mai 2036, pour les espaces situés au 8^e, 9^e et 10^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, loué à des fins de bureaux, pour une dépense totale additionnelle de 743 120,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1302;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville et Gallion Équité S.E.C., souhaitent repousser de trois mois la date de début du bail, soit à partir du 1^{er} novembre 2026, pour les espaces situés au 8^e et 9^e étage ainsi que de prolonger le bail de trois mois, soit jusqu'au 31 mai 2036, pour les espaces situés au 8^e, 9^e et 10^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, loué à des fins de bureaux, pour une dépense additionnelle de 398 416,69 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de la deuxième convention de modification du bail;
- 2 - d'autoriser la dépense de 344 704 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement et des contingences payables au locateur Gallion Équité S.E.C.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1264069005

CG26 0518

Approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nimalan Masilamany, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2026, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206 mètres carrés, situés au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de mécanique automobile, pour un loyer total de 94 200,36 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2026 par sa résolution CE26 1304;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver la première convention de modification du bail par lequel la Ville loue à Nimalan Masilamany, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2026, un immeuble dont le terrain est d'une superficie de 334,4 mètres carrés et le bâtiment d'une superficie d'environ 206 mètres carrés, situé au 7255, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de mécanique automobile, pour un loyer total de 94 200,36 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1265372003

CG26 0519

Accorder un soutien financier de 250 000 \$, à l'École Polytechnique de Montréal, afin de soutenir exclusivement le programme de recherche de la Chaire Mobilité, échelonné sur cinq ans (2026-2030) / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Direction générale vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l'année 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1364;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$, à l'École Polytechnique de Montréal, afin de soutenir exclusivement le programme de recherche de la Chaire Mobilité, échelonné sur cinq ans (2026-2030);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Direction générale vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour l'année 2026;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1265548001

CG26 0520

Autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Constructions Concreate ltée (CG26 0337) et régulariser les dépenses pour ces travaux non capitalisables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1341;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser la modification de la source de financement pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Constructions Concreate ltée (CG26 0337);
- 2- d'imputer cette dépense non capitalisable conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1267231015

CG26 0521

Exercer l'option de la première prolongation de six mois et autoriser une dépense additionnelle de 193 215,49 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement pour le parc Frédéric-Back, le TAZ et le stade de soccer de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (lot 2) (CG23 0325)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1320;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de six mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 215,49 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement du lot 2 dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (CG23 0325);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.10 1265540002

À 16 h 47,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0522

Exercer l'option de la première et de la deuxième prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 2 623 890,44 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0485), majorant ainsi le montant total du contrat à 6 382 188,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1321;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première et de la seconde prolongation de 12 mois chacune;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 623 890,44 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0485);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1268321003

CG26 0523

Exercer l'option de la première et de la deuxième prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 5 810 406,78 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service des affaires juridiques, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0739), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 440 955,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1322;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première et de la seconde prolongation de 12 mois chacune;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 810 406,78 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes des installations du Service des affaires juridiques, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG23 0739);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1268321002

CG26 0524

Accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc., pour les services techniques de déneigement des chemins de service et des stationnements du Grand parc de l'Ouest - secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, pour une période de 18 mois - Dépense totale de 178 330,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21457 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1323;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Paysagiste Solarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services techniques de déneigement des chemins de service et des stationnements du Grand parc de l'Ouest, secteurs de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 178 330,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21457;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Paysagiste Solarco inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1265540003

CG26 0525

Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres dépérissants d'autres essences dans le Grand parc de l'Ouest (lot 1), pour 2026 à 2028 - Dépense totale de 1 713 041,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21459 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1324;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres d'autres essences déperissants dans le Grand parc de l'Ouest (lot 1), pour la période de 2026 à 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 370 433,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21459;
- 2- d'autoriser une dépense de 137 043,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 564,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1269196002

CG26 0526

Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, ainsi qu'un budget de revenus équivalent à cette dépense pour des travaux connexes réalisés par la Ville de Montréal dans le cadre du projet intégré Berri-UQAM et facturables à la Société de transport de Montréal en vertu de l'entente (CG25 0479)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1337;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, dans le cadre du projet intégré Berri-UQAM (CG25 0479);
- 2- d'autoriser un budget de revenus équivalent à cette dépense pour des travaux connexes réalisés par la Ville et facturables à la Société de transport de Montréal en vertu de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1267231036

À 16 h 49,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0527

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour les services professionnels de développement et de correction pour des solutions mobiles natives et React Native, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 1 053 056,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21434 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1349;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de développement et de correction pour des solutions mobiles natives et React Native, pour une somme maximale de 1 053 056,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21434;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1267655007

CG26 0528

Conclure une entente-cadre avec Groupe Thomas Marine inc., pour les services d'entretien et de réparation pour les embarcations de sauvetage nautiques et leurs remorques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 809 709,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21441 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1325;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Groupe Thomas marine inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'embarcations de sauvetage nautiques et leurs remorques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 674 757,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21441;
- 2- d'autoriser une dépense de 134 951,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Thomas Marine inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation au budget d'agglomération puisque le dossier concerne des appareils du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1260499002

CG26 0529

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 070 691,10 \$, taxes incluses, pour les services de maintenance, d'entretien et de soutien du Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à DXC Technology Cie (CG06 0101, CG22 0679), majorant ainsi le montant total du contrat à 55 392 982,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1326;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 070 691,10 \$, taxes incluses, pour la maintenance, l'entretien et le soutien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat accordé à la firme DXC Technology Cie (CG06 0101, CG22 0679);
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1266634002

CG26 0530

Conclure une entente-cadre avec PMI-Montréal inc., pour les services professionnels pour des parcours de formation en gestion de projets, pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 133 371 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1350;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle PMI Montréal inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour des parcours de formation en gestion de projets, pour une somme maximale de 133 371 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juillet 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projet du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1269859004

CG26 0531

Autoriser une dépense additionnelle de 994 227,15 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en conception et en réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Intervia inc. (CG25 0051), majorant ainsi le montant total de l'entente à 2 485 567,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1351;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 994 227,15 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en conception et en réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Intervia inc. (CG25 0051);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1265072001

À 16 h 50,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0532

Conclure une entente-cadre avec M3P Conseils inc., pour les services professionnels en architecture des technologies de l'information spécialisés, pour la conception et la gestion d'infrastructures de centres de données et en infonuagique (IaaS et PaaS), d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 603 618,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21446 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1352;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle M3P Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture des technologies de l'information spécialisés, pour la conception et la gestion d'infrastructures de centres de données et en infonuagique (IaaS et PaaS), pour une somme maximale de 603 618,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21446;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de M3P Conseils inc.;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1265942006

CG26 0533

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 819 298,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG24 0016), majorant ainsi le montant total de l'entente à 23 277 194,64 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1339;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 819 298,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égouts, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG24 0016);
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1265072002

CG26 0534

Conclure une entente-cadre avec Digital tango ltée, pour les services professionnels pour le parcours de formation « Agilité à l'échelle - Produits », pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 114 400,13 \$, taxes incluses (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1353;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Digital tango ltée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour le parcours de formation « Agilité à l'échelle - gestion de produit », pour une somme maximale de 114 400,13 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juillet 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projet, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1269859005

CG26 0535

Accorder un soutien financier de 375 000 \$ à La Base entrepreneuriale HEC Montréal, pour la réalisation du projet « Momentum Montréal », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 (2022-2025) et Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1365;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à La Base entrepreneuriale HEC Montréal, pour la réalisation du projet « Momentum Montréal », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 (2022-2025) et Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1269502003

CG26 0536

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée, pour la fourniture de 150 ensembles de vêtements de protection mécanique pour le Groupe de sauvetage technique du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 275 077,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21439 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1327;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Aréo-Feu ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 150 ensembles de vêtements de protection mécanique pour le Groupe de sauvetage technique du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 275 077,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21439;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Aréo-Feu ltée;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1266953001

À 16 h 51,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0537

Accorder un contrat à Logistique Unicorp inc., pour la fourniture de 160 ensembles de vêtements de protection chimique pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 311 510,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21440 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1328;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Logistique Unicorp inc., le contrat pour la fourniture de 160 ensembles de vêtements de protection chimique pour le Groupe d'intervention en matières dangereuses pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 311 510,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21440;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Logistique Unicorp inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1266953002

CG26 0538

Conclure des ententes-cadres avec M2D Leadership, pour les services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, incluant une option de prolongation de deux ans - Montant estimé des ententes : 820 404,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21449 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1354;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2026, incluant une option de prolongation de deux ans, par laquelle M2D Leadership, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville, pour une somme maximale de 820 404,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21449;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de M2D Leadership;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1264716001

CG26 0539

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour les services de maintenance des équipements et des logiciels de stockage existants, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 30 novembre 2027 - Dépense totale de 1 465 997,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21447 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1329;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de maintenance des équipements et des logiciels de stockage existants, pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 30 novembre 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 465 997,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21447;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1260094002

CG26 0540

Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Outil corporatif de gestion de projet, pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029 - Dépense totale de 1 493 847,18 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 34 877 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1330;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Outil corporatif de gestion de projet, pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029, pour une somme maximale de 1 493 847,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 877 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1269563008

CG26 0541

Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Gestion des services d'entreprise, pour une période de 36 mois, soit du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029 - Dépense totale de 4 765 686,03 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 91 231,25 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1331;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences ServiceNow - Gestion des services d'entreprise (ITSM), pour la période du 30 septembre 2026 au 29 septembre 2029, pour une somme maximale de 4 288 539,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3- d'autoriser une dépense de 477 146,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1269563007

À 16 h 53,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0542

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an - Dépense totale de 373 289,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1355;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 373 289,33 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 juillet 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1260629001

CG26 0543

Autoriser une dépense additionnelle de 997 352,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de variation de quantités, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 152 987,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1340;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 831 127,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 166 225,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Mécanique CNC (2002) inc. (CG23 0651);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1267482001

CG26 0544

Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Printemps numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte, du 13 au 16 octobre 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1367;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Printemps numérique, pour la mise en place de son événement MTL Connecte, du 13 au 16 octobre 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1267339001

CG26 0545

Accorder trois contrats à 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI), pour les services d'entretien préventif et de travaux de plomberie, sur demande, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 050 275,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21278 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1333;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI), plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les services d'entretien préventif et de travaux de plomberie, sur demande, pour divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21278 :

<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses - excluant contingences)</u>
1	760 645,86 \$
2	1 253 664,41 \$
3	527 585,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 508 379,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9413-2925 Québec inc. (Plomberie HKLI);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1267157013

CG26 0546

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Coopérative de solidarité Carbone (CG25 0321), afin de retirer l'objectif 1 de l'annexe 1 et de réduire le montant initial de la contribution financière de 265 000 \$ à 68 000 \$ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1368;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et la Coopérative de solidarité Carbone (CG25 0321), afin de retirer l'objectif 1 de l'annexe 1 et de réduire le montant initial de la contribution financière de 265 000 \$ à 68 000 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1265396002

À 16 h 54,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0547

Approuver le projet d'entente de contribution entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et la Ville de Montréal, dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement - Volet de prestation directe, pour un montant de 128 374 229 \$, en remboursement des dépenses encourues par la Ville pour la réalisation d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de rétention des eaux pluviales, à la suite du décret d'autorisation 1312-2026, en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1358;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de contribution entre sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et la Ville de Montréal, dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement – Volet de prestation directe, pour un montant de 128 374 229 \$, en remboursement des dépenses encourues par la Ville pour la réalisation d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de rétention des eaux pluviales, à la suite du décret d'autorisation 1312-2026 en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c. M-30);
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à signer l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1267352003

CG26 0548

Approuver le projet d'acte de servitude par lequel Sa Majesté le Roi du Chef du Canada cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle d'utilités publiques d'une durée de 49 ans avec droit de maintenir, remplacer, réparer, inspecter, entretenir et exploiter le collecteur LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans contrepartie monétaire et aux conditions stipulées au projet d'acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1363;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel Sa Majesté le Roi du Chef du Canada cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle d'utilités publiques d'une durée de 49 ans avec droit de maintenir, remplacer, réparer, inspecter, entretenir et exploiter le collecteur LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans contrepartie monétaire et aux conditions stipulées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1267211006

CG26 0549

Conclure un contrat à commandes avec AVI-SPL Canada ltée et Solution-d Canada inc., pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé de la dépense : 3 495 047,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21445 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1335;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure un contrat à commande, d'une durée de 36 mois, avec les firmes désignées plus bas soumissionnaires conformes, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville, pour une somme totale maximale de 3 039 171,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21445;

<u>Adjudicataires</u>	<u>Rang d'utilisation des ententes-cadres</u>
AVI-SPL Canada ltée	1
Solution-d Canada inc.	2

- 2- d 'autoriser une dépense de 455 875,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de AVI-SPL Canada ltée et Solution-d Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1269563006

CG26 0550

Accorder un contrat à Excavation René St-Pierre inc., pour les travaux de déconstruction de l'édifice situé au 7500, rue St-Denis (ancien hôpital chinois), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 3 171 084,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15989 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1343;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de déconstruction de l'édifice situé au 7500, rue St-Denis (ancien hôpital chinois), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 536 867,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15989;
- 2- d'autoriser une dépense de 380 530,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 253 686,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation René St-Pierre inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1267988001

CG26 0551

Autoriser une dépense additionnelle de 713 102,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage cellule 2, étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées dans le cadre du contrat accordé à Nordmec construction inc. (CE25 1227), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 113 510,54 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1344;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 570 481,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage cellule 2, étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées dans le cadre du contrat accordé à Nordmec construction inc. (CE25 1227);
- 2- d'autoriser une dépense de 57 048,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 524,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 57 048,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Nordmec construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1263772002

À 16 h 56,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0552

Accorder un soutien financier de 471 000 \$ à Maison Saint-Dominique, afin de combler un manque à gagner pour la construction d'un immeuble situé au 2480, rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1370;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 471 000 \$ à Maison Saint-Dominique afin de combler un manque à gagner pour la construction d'un immeuble situé au 2480, rue Tillemont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1260072001

CG26 0553

Accorder un contrat à 9232-3914 Québec inc., pour les services d'entretien ménager de neuf bâtiments du Grand parc de l'ouest - secteur Cap-Saint-Jacques, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 704 619,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21411 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1371;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9232-3914 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager de neuf bâtiments du Grand parc de l'ouest - secteur Cap-Saint-Jacques, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme 671 065,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21411;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 553,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9232-3914 Québec inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1264352005

CG26 0554

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CG24 0738), autorisant la modification dans l'annexe 1 pour inclure le projet Humaxis et de reporter la date d'échéance au 31 mars 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1377;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CG24 0738), autorisant la modification dans l'annexe 1 pour inclure le projet Humaxis et de reporter la date d'échéance au 31 mars 2027.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1268298004

CG26 0555

Accorder un soutien financier de 1 600 000 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), pour la démolition de l'immeuble situé au 1030, rue Beaubien Est et 6469, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1372;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 600 000 \$ à Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), pour la démolition de l'immeuble situé au 1030, rue Beaubien Est et 6469 rue Boyer dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'Habitation la signature du contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1263956001

CG26 0556

Accorder un soutien financier totalisant 1 209 673 \$ à différents organismes, sur une période de deux ans se terminant le 31 mars 2028, dans le cadre de la Convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1373;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 209 673 \$, sur une période de deux ans se terminant le 31 mars 2028, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) :

Organisme	Projet	Soutien financier 2026-2028
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accompagnement et savoir collectif sur la précarité migratoire des femmes en situation d'itinérance	81 797 \$
Auberge Madeleine	Passerelles vers l'inclusion	111 112 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Sécurisation culturelle autochtone et stabilité résidentielle des femmes	100 848 \$
La Maison Marguerite de Montréal inc.	Poste d'intervenante au suivi post hébergement	94 461 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accompagnement spécialisé des femmes migrantes en itinérance	111 112 \$
Bureau de consultation-jeunesse inc.	Enracine-toi	247 698 \$
Les Maisons de l'Ancre inc.	Soutien_Dignité	110 778 \$

Logifem inc.	Chez soi pour de bon : prévenir l'itinérance des femmes	111 112 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	Ambassadeurs d'immeuble	130 755 \$
Qavvivik centre de santé familiale et communautaire inuit	Soutenir les femmes inuites en situation ou à risque d'itinérance fréquentant le Square Cabot	110 000 \$

2-

d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3-

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1268444001

À 16 h 57,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0557

Accorder un soutien financier totalisant 760 033 \$ à différents organismes, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2029) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1374;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
 appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 760 033 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants et les projets indiqués en regard de chacun d'eux, du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2028, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2029);

Organisme	Projet	Soutien financier 2026-2028
Regroupement d'Organismes en Hébergement pour Personnes Migrantes	Se concerter contre la précarité : prévenir l'itinérance des personnes migrantes	160 033 \$
Médecins du monde	La proximité et le renforcement des capacités pour prévenir l'itinérance chez les populations migrantes à statut précaire	300 000 \$
Mission communautaire de Montréal	Droit Mobile : Cliniques juridiques en centre d'hébergement	300 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1267968001

CG26 0558

Accorder un soutien financier maximal de 2 000 000 \$ à Communia, afin de réaliser le projet d'habitation sociale préfabriqué, situé au 2055, rue Elmhurst, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Approuver le projet de convention à cet effet / Mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer un projet de convention établissant les conditions et les modalités pour une contribution financière maximale de 8 250 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1376;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 2 000 000 \$ à Communia, afin de réaliser le projet d'habitation sociale préfabriquée située au 2055, rue Elmhurst, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - de mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer une convention de contribution établissant les conditions et les modalités pour une contribution financière maximale de 8 250 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1268370001

CG26 0559

Accorder soutien financier de 13 151 528 \$ à Immobilier collectif - Point commun, pour la construction d'un immeuble de 395 logements abordables et abordables intermédiaires sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945 et 6 387 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser des budgets de revenus et de dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution financière, pour un montant de 6 575 764 \$ en 2026 et de 6 575 764 \$ en 2027 et qui fait l'objet, par la suite, d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1375;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder soutien financier de 13 151 528 \$ à Immobilier collectif – Point commun, pour la construction d'un immeuble de 395 logements abordables et abordables intermédiaires sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945 et 6 387 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Immobilier collectif – Point commun, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4 - d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 6 575 764 \$ en 2026 et de 6 575 764 \$ en 2027 et qui fait l'objet, par la suite, d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1263716001

CG26 0560

Abroger la résolution CG25 0506 / Approuver l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial, d'une valeur totale de 20 058 161 \$, entre le ministre délégué aux régions, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 20 058 161 \$, pour les années 2025 à 2028, au Service du développement économique / Approuver l'Avenant numéro 1 à l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2 - développement territorial, entre le ministre délégué aux régions, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1409;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CG25 0506;
- 2 - d'approuver l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volet développement territorial, d'une valeur totale de 20 058 161 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 20 058 161 \$, pour les années 2025 à 2028, au Service du développement économique;
- 4 - d'approuver l'Avenant 1 à l'Entente 2025-2028 relative au développement territorial du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – développement territorial, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1269502002

CG26 0561**Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats**

Abroger la résolution CG25 0602 / Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville cède, sans compensation financière, à Communia, à des fins d'un projet résidentiel hors marché, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, constitué du lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Autoriser Communia à entreprendre les travaux de construction sur le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, avant la signature de l'acte de cession / Autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1410;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'abroger la résolution CG25 0602;
- 3- d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville cède, sans compensation financière, à Communia, à des fins d'un projet résidentiel hors marché, un immeuble vacant d'une superficie de 4 777,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la partie sud-est du site de l'ancien hippodrome, lequel fait partie intégrante du Quartier Namur-Hippodrome dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 4- de fermer et retirer du domaine public le lot 6 696 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit;
- 5- d'autoriser l'organisme Communia à entreprendre les travaux de construction avant la signature de l'acte de cession;
- 6- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, sous réserve que l'organisme Communia démontre, à la satisfaction de la Ville de Montréal, qu'il a obtenu le financement nécessaire pour permettre la réalisation du projet immobilier et que le projet immobilier répond aux conditions de la promesse;
- 7- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de cession, pour autant que, selon l'avis du Service des affaires juridiques, la version finale de l'acte soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 8- d'autoriser une dépense de dépréciation de 877 488 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation;
- 9- d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1268290005

À 16 h 59,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0562

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pure Technologies Ltd., pour les services professionnels d'installation de fibre optique ainsi que de surveillance en continu des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 sur 38 kilomètres, pour une période de 10 ans, incluant une option de prolongation de cinq ans - Dépense totale de 26 772 331,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21416 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1406;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Pure Technologies Ltd., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'installation de fibre optique ainsi que de surveillance en continu des conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301 sur 38 kilomètres, pour une période de 10 ans, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 24 338 482,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21416;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 433 848,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pure Technologies Ltd.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau à prolonger le contrat pour cinq périodes additionnelles d'un an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1260607001

CG26 0563

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Selto Distribution inc., pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées, pour une durée de sept mois - Montant estimé des ententes : 28 215 962,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21466 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1401;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de sept mois, avec Selto Distribution inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglçage des chaussées, pour une somme maximale de 23 513 302,24 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21466;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Selto Distribution inc.	Groupe A (Sel régulier)	21 508 426,25 \$
Selto Distribution inc.	Groupe B (Sel traité)	2 004 875,99 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 4 702 660,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Selto Distribution inc.;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin botanique et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1267360003

CG26 0564

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Artelia Canada inc. et Stantec Experts-conseils ltée, pour les services professionnels en ingénierie, aménagement urbain et en gestion des impacts pour la conception et l'assistance technique ainsi que la surveillance en gestion des impacts dans le cadre du réaménagement du corridor de la ligne bleue (lots 1 et 2), d'une durée de 72 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 19 070 092,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21357 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1407;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 72 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie, aménagement urbain et en gestion des impacts pour la conception et l'assistance technique ainsi que la surveillance en gestion des impacts dans le cadre du réaménagement du corridor de la ligne bleue (lots 1 et 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21357;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Artelia Canada inc. (lot 1)	12 344 865,75 \$
Stantec Experts-conseils ltée (lot 2)	4 991 582,14 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 733 644,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Artelia Canada inc. et Stantec Experts-conseils ltée;
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum d'une période additionnelle de 12 mois, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1260615001

CG26 0565

Approuver le contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers américains, pour une enveloppe de 44 718 593 \$, dont 21 000 000 \$ sont immédiatement disponibles pour le déploiement du programme, le solde étant conditionnel à la confirmation ministérielle de la capitalisation finale / Autoriser l'utilisation des montants issus des remboursements de l'ancien PAUPME

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2026 par sa résolution CE26 1430;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains, pour une enveloppe de 44 718 593 \$, dont 21 000 000 \$ sont immédiatement disponibles pour le déploiement du programme, le solde étant conditionnel à la confirmation ministérielle de la capitalisation finale;
- 2 - d'autoriser l'utilisation des montants issus des remboursements de l'ancien PAUPME, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1269502004

CG26 0566

Approuver les addenda 2 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation du contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Tarifs douaniers américains / Autoriser le versement d'une somme de 21 000 000 \$ aux organismes du réseau PME MTL pour son déploiement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2026 par sa résolution CE26 1431;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver les addendas 2 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation du contrat de prêt entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains;
- 2 - d'autoriser le versement initial d'une somme de 21 000 000 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin d'assurer le déploiement du programme sur leur territoire respectif :

Organismes PME MTL	Montant versé en 2026
PME MTL Centre-Est	3 500 000 \$
PME MTL Centre-Ouest	3 500 000 \$
PME MTL Centre-Ville	3 500 000 \$
PME MTL Est-de-l'Île	3 500 000 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	3 500 000 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	3 500 000 \$
Total	21 000 000 \$

- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'ils soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addenda joints au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1269502005

30 – Administration et finances

À 17 h 01, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 01,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0567

Approuver le rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 relatif au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - Développement territorial

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1378;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis
appuyé par Claude Pinard

- Et résolu :
- 1- d'approuver le rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 relatif au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 - Développement territorial;
- 2- de transmettre le rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1260068003

CG26 0568

Approuver la programmation 2026 des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) / Autoriser le Service de l'eau à soumettre cette programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1381;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- 5- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1269019008

CG26 0569

Approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2027 / Réserver une somme maximale de 450 000 \$ à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1414;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le guide et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2027;
- 2 - de réserver une somme maximale de 450 000 \$ au budget de fonctionnement du Service de la culture, des sports et des loisirs;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1266549001

CG26 0570

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1415;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 900 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1269019006

CG26 0571

Adopter le Plan stratégique « Agir pour Montréal 2026-2030 »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2026 par sa résolution CE26 1418;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le Plan stratégique Agir pour Montréal 2026-2030.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1269817001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 02, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0572

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 430 000 \$ pour le financement des travaux de mise à niveau de la Biosphère », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1267227003

CG26 0573

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1269443003

42 – Adoption de règlements

À 17 h 03, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 03,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0574**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0493;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0493;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1232;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1260025005

Règlement RCG 09-023-18

CG26 0575**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0494;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0494;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1233;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1268383005

Règlement RCG 23-025-2

CG26 0576

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0495;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0495;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2026 par sa résolution CE26 1234;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1269632004

Règlement RCG 06-019-10

CG26 0577

Adoption - Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0496;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2026 par sa résolution CG26 0496;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2026 2022 par sa résolution CE26 1284;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement interdisant les comportements inappropriés à l'égard des membres du personnel de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1266750001

Règlement RCG 26-015

50 – Ressources humaines

À 17 h 03, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG26 0578

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe intégrée de lutte aux drogues de synthèse pour une durée trois ans, à compter du 12 octobre 2026, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers(ères) pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2026 par sa résolution CE26 1394;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'entente de détachement de service entre la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe intégrée de lutte aux drogues de synthèse, pour une durée de trois ans, à compter du 12 octobre 2026, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 3 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers(ères) pour la même période;
- 4 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1265326008

À 17 h 04, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE